Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Domestos Professional Nettoyant & Détartrant Toilette

Révision: 2019-07-07 **Version:** 03.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit: Domestos Professional Nettoyant & Détartrant Toilette
Domestos est une marque commerciale enregistrée et est utilisée sous license d' Unilever.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usages identifiés:
AISE-P307 - Détartrant. Procédé manuel
AISE-P305 - Nettoyant sanitaires. Procédé manuel
AISE-C14 - Détartrants pour usage domestique
AISE-C8 [2] - Nettoyants sanitaires (poudre, liquide, gel, tablettes) pour usage domestique
Utilisations déconseillées: Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

Coordonnées
Diversey France SAS
201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,
Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52
E-mail: commandes.directparis@diversey.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)
ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Skin Irrit. 2 (H315)
Eye Irrit. 2 (H319)
Metal Corrosion 1 (H290)

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Attention.

Mentions de danger :
H315 + H319 - Provoque une irritation cutanée et une sévère irritation des yeux.
H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence:
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers
Pas d'autres dangers connus. Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
acide sulfamique	226-218-8	5329-14-6	01-2119488633-28,	Skin Irrit. 2 (H315)		3-10

			01-2119846728-23, 01-2119982121-44	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)		
acide alkylbenzènesulfonique	287-494-3	85536-14-7	01-2111-9490234-40	Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Chronic 3 (H412)		3-10
acide citrique	201-069-1	77-92-9	01-2119457026-42	Eye Irrit. 2 (H319)		3-10

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.
Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contact avec les yeux: Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau: Provoque des irritations.

Contact avec les yeux: Provoque des irritations sévères.

Ingestion: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Dioxide de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluants gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de mesures spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Diluer avec une grande quantité d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure). Ne pas replacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:

Pas de précautions spéciales requises.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail. Conserver à l'écart

des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Tenir hors de portée des enfants.
Pour les conditions a éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC
Exposition humaine
DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide sulfamique	-	-	-	1.06
acide alkylbenzènesulfonique	-	-	-	0.85
acide citrique	-	-	-	-

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide sulfamique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
acide alkylbenzènesulfonique	-	-	-	170
acide citrique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide sulfamique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
acide alkylbenzènesulfonique	-	-	-	85
acide citrique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m^3)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
acide sulfamique	-	-	-	7.5
acide alkylbenzènesulfonique	-	-	12	12
acide citrique	-	-	-	-

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m^3)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide sulfamique	-	-	-	1.85
acide alkylbenzènesulfonique	-	-	3	3
acide citrique	-	-	-	-

Exposition de l'environnement
Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
acide sulfamique	0.3	0.03	0.3	200
acide alkylbenzènesulfonique	0.278	0.0287	0.0167	3.43
acide citrique	0.44	0.044	-	> 1000

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)
acide sulfamique	0.3	0.03	3	-
acide alkylbenzènesulfonique	0.287	0.287	35	-
acide citrique	34.6	3.46	33.1	-

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.
Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.
Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :

Contrôles d'ingénierie appropriés: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Contrôles organisationnels appropriés: Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

Équipement de protection individuelle
Protection des yeux/du visage: Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du produit (EN 166).
Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.
Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration:> = 480 min Epaisseur du matériau:> = 0,7 mm
Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm
En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.
Protection du corps: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles de l'exposition de l'environnement: Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
État physique: Liquide	
Couleur: Limpide, Bleu	
Odeur: Légèrement parfumée	
Seuil olfactif: Non applicable	
pH: < 2 (pur)	ISO 4316
pH dilué: Non applicable.	
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé	Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphèrique (hPa)
acide sulfamique	205	Méthode non fournie	1013
acide alkylbenzènesulfonique	190	Méthode non fournie	
acide citrique	Pas de données disponibles		

	Méthode / remarque
Inflammabilité (liquide): Non inflammable.	
Point d'éclair (°C): ≈ .? °C	
Supporte la combustion: Non applicable.	
(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)	
Vitesse d'évaporation: Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides	
Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%) Non déterminé	

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Méthode / remarque

Pression de vapeur: Non déterminé — Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
acide sulfamique	0	Méthode non fournie	20
acide alkylbenzènesulfonique	0.15		20
acide citrique	Pas de données disponibles		

Méthode / remarque

Densité de vapeur: Non déterminé — Non approprié pour la classification de ce produit
Densité relative: ≈ 1.06 (20 °C) — OECD 109 (EU A.3)
Solubilité dans/miscibilité avec Eau: Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
acide sulfamique	213	Méthode non fournie	20
acide alkylbenzènesulfonique	> 10	Méthode non fournie	20
acide citrique	1630	Méthode non fournie	

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé
Température de décomposition: Non applicable.
Viscosité: ≈ 95 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives: Non-explosif.
Propriétés comburantes: Non comburant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle (N/m): Non déterminé — Non approprié pour la classification de ce produit
Corrosion vis à vis des métaux: Corrosif(ve) — Pertinence de la preuve

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter
Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles
Réagit avec les alcalins et les métaux. Conserver à l'écart des produits contenant des agents de blanchiment chlorés ou des sulphites.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.

ATE(s) pertinentes, calculées:
ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

Irritation de la peau et corrosivité
Résultats: Skin irritant 2 **Espèces:** Non applicable **Méthode:** Pertinence de la preuve
Irritation occulaire et corrosivité
Résultats: Eye irritant 2 **Espèces:** Non applicable. **Méthode:** Pertinence de la preuve

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide sulfamique	LD_{50}	2065	Rat	Méthode non fournie	
acide alkylbenzènesulfonique	LD_{50}	> 1470	Rat	OECD 401 (EU B.1)	
acide citrique	LD_{50}	3000	Rat	Méthode non fournie	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique	LD_{50}	> 2000	Rat	OCDE 402 (EU B.3)	
acide citrique	LD_{50}	> 2000	Rat	Méthode non fournie	

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles			
acide citrique		Pas de données disponibles			

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
acide alkylbenzènesulfonique	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
acide citrique	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Irritation occulaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
acide alkylbenzènesulfonique	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
acide citrique	Irritant	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles			
acide citrique	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
acide citrique	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données			

	disponibles			
acide citrique	Pas de données disponibles			

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
acide sulfamique	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Pas de données disponibles	
acide alkylbenzènesulfonique	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
acide citrique	Pas de données disponibles		Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
acide sulfamique	Pas de données disponibles
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
acide citrique	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
acide sulfamique			Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique	NOAEL	Effets tératogènes	300	Rat	Par extrapolation	20 jour(s)	
acide citrique			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles				
acide citrique		Pas de données disponibles				

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles				
acide citrique		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles				
acide citrique		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Temps	Effets spécifiques et	Remarque

	d'expositio n		(mg/kg poids corporel/j)			d'expositio n (jours)	organes atteints	
acide sulfamique			Pas de données disponibles					
acide alkylbenzènesulfonique	Oral(e)	NOAEL	85	Rat	Par extrapolatio n	9 mois		
acide citrique			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide sulfamique	Pas de données disponibles
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles
acide citrique	Pas de données disponibles

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide sulfamique	Pas de données disponibles
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles
acide citrique	Pas de données disponibles

Risque d'aspiration
Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé
Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

Toxicité aquatique à court terme
Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)
acide sulfamique	LC_{50}	70.3	*Pimephales promelas*	Méthode non communiquée	96
acide alkylbenzènesulfonique	LC_{50}	1 - 10	*Cyprinus carpio*	OECD 203 (EU C.1)	96
acide citrique	LC_{50}	440	*Leuciscus idus*	Méthode non communiquée	48

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-
acide alkylbenzènesulfonique	EC_{50}	1 - 10	*Daphnia magna Straus*	OECD 202 (EU C.2)	48
acide citrique	EC_{50}	1535	*Daphnia magna Straus*	Méthode non communiquée	24

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-
acide alkylbenzènesulfonique	EC_{50}	10 - 100	*Desmodesmus subspicatus*	OECD 201 (EU C.3)	72
acide citrique	LC_{50}	425	*Scenedesmus quadricauda*	Méthode non communiquée	168

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)

acide sulfamique		Pas de données disponibles			-
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles			-
acide citrique		Pas de données disponibles			-

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
acide sulfamique	EC_{10}	> 1000	*Pseudomonas*	Méthode non communiquée	16 heure(s)
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles			
acide citrique	EC_{50}	> 10000	*Pseudomonas*	Méthode non communiquée	16 heure(s)

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique	NOEC	0.1 - 1	*Lepomis macrochirus*	Par extrapolation	28 jour(s)	
acide citrique		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique	NOEC	1 - 10	*Non déterminé*	Par extrapolation	32 jour(s)	
acide citrique		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-	
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles			-	
acide citrique		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-	
acide alkylbenzènesulfonique	LD_{50}	> 1000	*Eisenia fetida*	OECD 207	14	
acide citrique		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données			-	

		disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique	EC_{50}	167		OECD 208	21	
acide citrique		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-	
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles			-	
acide citrique		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-	
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles			-	
acide citrique		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-	
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles			-	
acide citrique		Pas de données disponibles			-	

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT_{50}	Méthode	Evaluation
acide sulfamique					Non applicable (substance inorganique)
acide alkylbenzènesulfonique			94 % en 28 jours(s)	OECD 301A	Facilement biodégradable
acide citrique			97 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
acide sulfamique	0.1		Pas de bioaccumulation prévue	
acide alkylbenzènesulfonique	3.2	Méthode non communiquée	Faible potentiel de bioaccumulation	
acide citrique	-1.72		Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
acide sulfamique	Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique	2 - 500		Méthode non communiquée	Faible potentiel de bioaccumulation	
acide citrique	Pas de données disponibles				

12.4 Mobilité dans le sol
Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
acide sulfamique	Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles				Faible mobilité dans le sol
acide citrique	Pas de données disponibles				Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Autres effets néfates
Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés: Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent êtres éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses.

Emballages vides

Recommandation: Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés: De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU: 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Liquide corrosif, n.s.a. (acide sulfamique , acide alkylsulfonique)

Corrosive liquid, n.o.s. (sulphamic acid , alkylsulphonic acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires): 8

14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Non

Polluant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

Autres informations applicables:

ADR

Code de classification: C9

Code de restriction en tunnels: E

Numéro d'identification du danger: 80

IMO/IMDG

No EmS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Règlements UE:
• Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
• Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
• Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

UFI: SFV6-10FX-1006-5245

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004

agents de surface anioniques	5 - 15 %
parfums	

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Installations classées:
Non concerné

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

15.2 Evaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code SDS: MSDS8040 **Version:** 03.1 **Révision:** 2019-07-07

Raison de la révision:
Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 6, 16

Procédure de classification
La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:
• H302 - Nocif en cas d'ingestion.
• H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
• H315 - Provoque une irritation cutanée.
• H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
• H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:
• AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
• DNEL - Dose dérivée sans effet
• EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
• PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
• PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
• Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
• vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
• ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
• DL50 - dose létale, 50%
• CL50 - concentration létale, 50%
• CE50 - concentration efficace, 50%
• DSEO - Dose sans effet observé
• DSENO - Dose sans effet nocif observé
• OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

Fin de la Fiche de Données de Sécurité